



**Villeneuve
d'Ascq**

Une ville
en mouvement



Gérard CAUDRON

MAIRE

Vice-président de la MEL
(Métropole Européenne de Lille)

ARRETE N°35285

Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq,

Vu les articles L. 2122-18 et L.2122-20 Code du Général des Collectivités Territoriales (CGCT) donnant pouvoir au Maire de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération n°VA_DEL2020_54 du 5 juillet 2020, fixant à 14 le nombre d'adjoints au Maire et à 4 le nombre des adjoints au Maire chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers,

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints du 5 juillet 2020,

Vu l'article L.1411-5 et L.1411-5-1 du Code Général des Collectivités territoriales relatif à la composition de la commission des délégations de service public,

Vu l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités territoriales relatif à l'organisation de la commission consultative des services publics locaux,

Considérant que pour le bon fonctionnement de l'action communale et afin d'assurer la continuité du service public, il convient de donner délégation aux adjoints au Maire,

ARRETE

Article 1

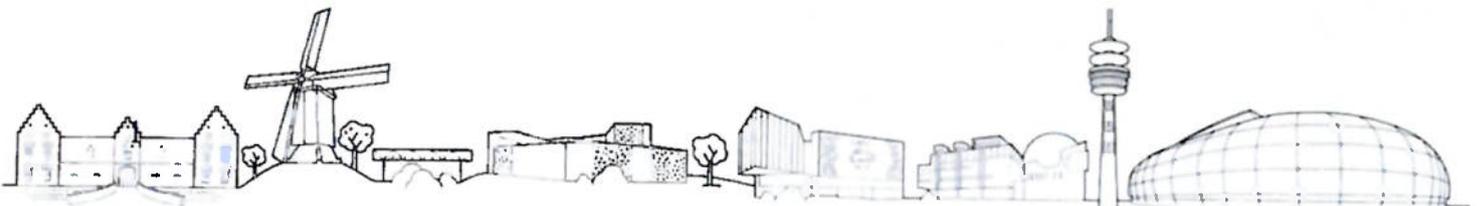
Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°27482 du 9 juillet 2020.

Article 2

Délégation de fonction est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à **Monsieur Sylvain ESTAGER, 2ème adjoint délégué** :

- Aux finances de la ville de Villeneuve d'Ascq
- A la commande publique
- A la mise en œuvre et au suivi d'un budget analytique des actions et mesures des tinées à répondre à l'urgence environnementale

Hôtel de Ville
Place Salvador Allende
BP 80089
59652 Villeneuve d'Ascq cedex
Tél. : 03 20 43 50 50
villeneuvedascq.fr
gcaudron@villeneuvedascq.fr



- A la présidence de la commission d'Appel d'Offre et aux CAO des groupements de commande,
- A la présidence de la commission des délégations de service public et de la commission consultative des services publics locaux
- A la présidence des jurys de concours
- A l'urgence écologique
- A la gestion des terres agricoles publiques

Article 3

Monsieur Sylvain ESTAGER, 2^{ème} adjoint, reçoit délégation de signature pour tous actes, arrêtés, décisions, correspondances relevant de sa délégation de fonction dont les engagements financiers en tant qu'ordonnateur signataire.

Cette signature sera précédée de la mention suivante « par délégation du Maire »

Article 4

Le Maire de la commune de Villeneuve d'Ascq, le Directeur Général des Services et le Trésorier Principal de la commune est chargé, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

Article 5

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Article 6

Le présent arrêté entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2025 et sera inscrit au registre des arrêtés.

Copie en sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Nord
- Monsieur le Trésorier Principal de Villeneuve d'Ascq

Fait à Villeneuve d'Ascq,
Le 30 juin 2025
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Le Maire certifie le caractère exécutoire de l'arrêté n°35285

-par la transmission en Préfecture le 01/07/2025 et notification à l'intéressé le 01/07/2025 en application de l'article L. 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

-Une ampliation du présent arrêté sera affichée le 01/07/2025 pendant une durée de 2 mois calendaires sur les vitres extérieures de l'hôtel de ville visibles du public,